

DECISION N° 2016-256
portant délégation de signature de Monsieur Patrick SIMON
en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de l'Unité de recherche 8 (UR 8)

La directrice de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, et notamment son article 9 ;

Vu la décision n° 2015-173 du 31 août 2015 portant nomination et délégation de signature de Monsieur Cris Beauchemin en qualité de responsable de l'unité de recherche 8, Migrations internationales et minorités ;

Vu le décret du 31 décembre 2015 portant nomination de Madame Magda TOMASINI en qualité de directrice de l'Institut national d'études démographiques ;

DECIDE

Article 1 : Dans la limite des attributions de Monsieur Cris BEAUCHEMIN en qualité de responsable de l'UR 8, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick SIMON, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'Ined, tous actes ou documents, à l'exception des actes engageant des dépenses d'un montant supérieur à 19 999 € HT à la date de signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision n'est applicable qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cris BEAUCHEMIN, responsable de l'UR 8.

Article 3 : La présente décision prend effet au 9 novembre 2016. Elle sera notifiée à l'intéressé et sera publiée sur le site institutionnel de l'Ined.

Fait le

La directrice de l'Ined,

Magda TOMASINI

Signature du délégataire
Le

Patrick SIMON